



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°10 : Désignation Délégués SMC (Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gatine

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués qui siégeront au Syndicat Mixte à la Carte (SMC).

Le Conseil municipal est invité à désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats :



Titulaires :

- Loetitia TRUTET
- Eric BAUDU

Suppléants :

- Jennifer KAMANGO OLOMBI GUÉRIN
- Renaud GAUTRON

Se portent volontaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne les délégués suivants :

Titulaires :

- Loetitia TRUTET
- Eric BAUDU

Suppléants :

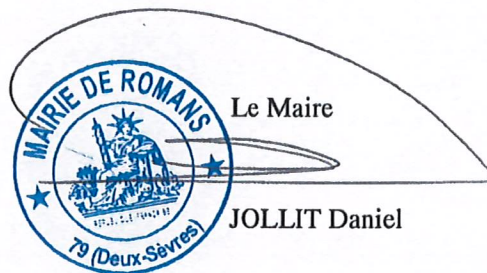
- Jennifer KAMANGO OLOMBI GUÉRIN
- Renaud GAUTRON

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°11 : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que la Commune adhère au CNAS. Le CNAS étant une association composée de délégations départementales, il convient de désigner un représentant de la collectivité parmi les élus. Son rôle consiste à siéger à l'assemblée départementales annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Valérie SUIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et désigne Madame Valérie SUIRE en tant que déléguée représentant les élus au CNAS.

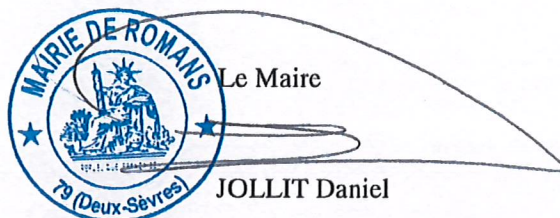


Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

*Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11
du Code général des collectivités.*

**Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud,
GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer,
MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE
Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.**

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

**Délibération n° CM 13 avril 2026 N°12 : Désignation délégué du Syndicat
Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)**

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués qui siègeront au sein des structures intercommunales tel que le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS).

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Daniel JOLLIT
- Suppléant : Simon BORDAGE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués suivants :

- Titulaire : Daniel JOLLIT
- Suppléant : Simon BORDAGE

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°13 : Vote du Compte Financier Unique CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de présentation des informations financières CFU 2025

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, visant à se substituer au Compte de Gestion et au Compte Administratif de façon généralisée dans les collectivités locales.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le CFU dressé par le receveur.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal examine le CFU 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	437 728.96 €
Recettes	494 356.21 €
Résultat de fonctionnement	56 627.25 €
Résultat 2024 reporté ligne 002	25 342.48 €
<u>Excédent de financement en fonctionnement</u>	<u>81 969.73 €</u>

Investissement

Dépenses	86 611.82 €
Recettes	309 068.11 €
Résultat d'investissement	222 456.29 €
Excédent 2024 reporté (ligne 001) -	122 306.99 €
Excédent d'investissement	100 149.30 €
Reste à réaliser Dépense	66 116.82 €
Reste à réaliser Recettes	31 126.40 €
Solde Reste à Réaliser	- 34 990.42 €
<u>Excédent de Financement en investissement</u>	<u>65 158.88 €</u>

Ayant entendu l'exposé des comptes par Monsieur Daniel JOLLIT, il sort de la salle au moment du vote et le conseil municipal siègeant sous la présidence de Madame Loetitia TRUTET conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le CFU 2025 à l'unanimité.



Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°14 : Affectation de résultat

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la note de présentation des informations financières CFU 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ce jour,
Vu les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,

Considérant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de **81 969.73 €** et que sa section d'investissement présente un excédent de **100 149.30 €** moins le solde des Restes à Réaliser soit **34 990.42 €**



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 100 149.30€ au compte 001 (recettes investissement)
- 81 969.73 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°15 : Virement de Crédit

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a adopté un nouveau plan comptable (M57) depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce dernier assouplit les règles budgétaires et permet à l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors chapitre 012) au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi).

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable et Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la prochaine séance du conseil municipal.



Le conseil municipal est invité par la présente à délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits :

- En section de fonctionnement jusqu'à 7.5 % des dépenses réelles ;
- En section d'investissement jusqu'à 7.5 % des dépenses réelles.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS**

Département des DEUX-SEVRES

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°16 : Vote du taux des taxes 2026

Monsieur le Maire propose les mêmes taux qu'en 2025 :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation résidences secondaires	17.30 %	17.30 %
Taxe foncière (bâti)	33.91 %	33.91 %
Taxe foncière (non bâti)	46.65 %	46.65 %

Après consultation et délibération le Conseil Municipal décide qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux pour l'année 2026 (T Habitation, T Foncière Bâti, T Foncière Non Bâti).



Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS**

Département des DEUX-SEVRES

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°17 : Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les subventions à verser aux associations à hauteur de 1 800 € maximum prévu au budget.

Ci-joint tableau :

Libellé (Subvention de fonctionnement de aux associations et autres personnes de droit privé)	Proposition 2026	Vote
--	-------------------------	-------------

Amicale des Anciens	150.00 €	
Association des Amis de l'Hôpital St-Maixent	80.00 €	
AICA Romans	150.00 €	
APE Romans	150.00 €	
OCCE COOP SCOLAIRE ROMANS	250.00 €	
Association Théâtre Romans	150.00 €	
Comité des fêtes Romans	150.00 €	
Gym Volontaire de Romans	150.00 €	
Fleurs et Jardins	150.00 €	
Icar	-	
La Colline aux Rêves	-	
Association Néo Créchois	150.00 €	
QY Gong	150.00 €	
TOTAL	1 680.00 €	

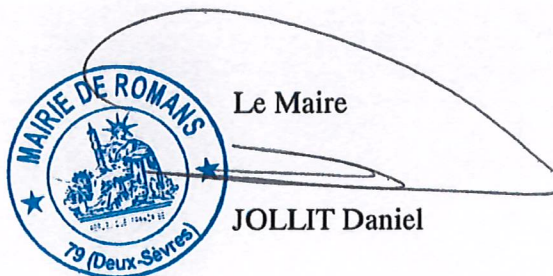
Après consultation et délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de voter ces subventions.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire
JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Publié et Notifié le : 16 AVR. 2026





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS**

Département des DEUX-SEVRES

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°18 : Vote du Budget Primitif 2026

**Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57
Vu les Restes A Réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 ;**

Selon les articles L.1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril. La Commune vote son budget primitif par chapitre en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2025 après approbation du Compte Financier Unique 2025, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif suivant comme indiqué sur les documents qui vous ont été envoyés le 8 avril 2026.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget principal pour l'exercice 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	280 398.73	002 - Excédent de fonctionnement reporté	81 969.73
012 – Charges du personnel	162 000.00	013 – Atténuation de charges	300.00
014 – Atténuation de produits	44 614.00	70 – Produits des services et de ventes	30 550.00
023 – Virement à la section d'investissement		73 – Impôts et taxes	46 556.14
65- Autres charges de gestion courante	70 341.79	731 – Impositions directs	253 241.00
66 – Charges financières	5 353.36	74 – Dotations et participations	140 121.71
67 – Charges Spécifiques		75 – Autres produits de gestion	10 038.00
68 – Dotations aux provisions	100.00	76 – Produits financiers	31.30
Total dépenses	562 807.88	Total recettes	562 807.88

- **En section de Fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 562 807.88€**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution négatif reporté		001 – Solde excédent investissement reporté	100 149.30
16 – Emprunt et dettes	18 537.96	10 – Dotations et Fonds divers	20 795.59
21 – Immobilisations corporelles	77 063.66	13 – Subventions d'investissements	51 656.73
23 – Immobilisations en cours (le cimetière)	77 000.00	16 - Emprunts et dettes	
Dont Report RAR	(66 116.82)	Dont report RAR	(31 126.40)
Total dépenses	172 601.62	Total recettes	172 601.62

En section investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 172 601.62 € (RAR dépenses 66 116.82 € et recettes 31 126.40 €)

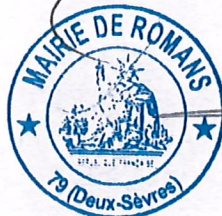


Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°19 : Validation devis TARADOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire qu'il y a besoin d'installer un coupleur pour chargeur du tracteur New Holland ;

Il présente le devis TARADOIRE de 4 290.00€, la facture sera réglée en investissement sous l'imputation 2158 ;



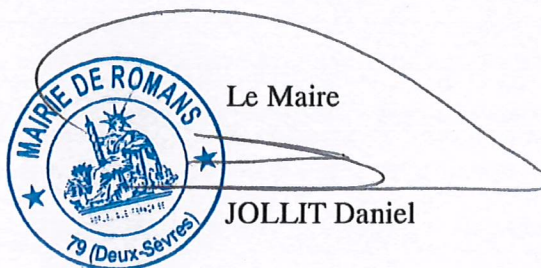
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le devis de l'entreprise TARADOIRE pour un montant de 4 290.00 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°20 : Validation devis BERGEON

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BERGEON pour la construction d'un local poubelle et d'un abri pour le nouveau cimetière d'un montant de 4 240.00 €.
La facture sera réglée en investissement sous l'imputation 2318-2201 Agrandissement Cimetière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le devis de l'entreprise BERGEON pour un montant de 4 240.00 €.



Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Le Maire

JOLLIT Daniel

Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de
ROMANS
Département des DEUX-SEVRES**

SEANCE DU 13 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur JOLLIT, Maire de Romans

Conseillers en exercices : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : le 17 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités.

Présents : BAUDU Éric, BORDAGE Simon, FOUBERT Stéphane, GAUTRON Renaud, GUYONNET Patrick, JOLLIT Daniel, KAMANGO OLOMBI GUÉRIN Jennifer, MORIN Marc, MEZIANI Melissa, QUEIROS Alexandre, QUEIROS Camille, SUIRE Valérie, Loetitia TRUTET, WARNET Louise.

Absents excusés : PELISSON Céline

Pouvoirs : PELISSON Céline donne pouvoir à QUEIROS Camille

Secrétaire de séance : Loetitia TRUTET

Quorum : Oui

Délibération n° CM 13 avril 2026 N°21 : Validation devis ACTUM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire explique que ces dernières années nous avons eu beaucoup de problèmes techniques avec ORANGE, plus de ligne fixe téléphonique à l'école, factures en double etc... L'entreprise ACTUM reprend l'entreprise JD PHONE il nous propose donc de reprendre toute la téléphonie (passage en ID) ainsi que 2 contrats fibres école et mairie. Les changements de téléphones fixes pour un montant de 895 € HT payable en investissement compte 2183.



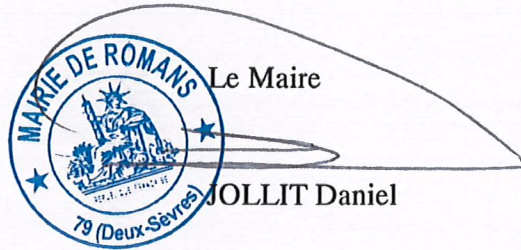
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le devis de l'entreprise ACTUM pour un montant de 895.00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Loetitia TRUTET



Certifié exécutoire le : 13 avril 2026

Reçu en Préfecture le :

Publié et Notifié le :

